



Procès-verbal Assemblée communale ordinaire du 6 décembre 2022

Présidence : David Humair Syndic

Citoyennes et citoyens présents : 52

Presse : Monsieur Anton Bruni, Freiburger Nachrichten et Murtenbieter

David Humair salue l'Assemblée présente en la remerciant d'avoir choisi les affaires communales plutôt que le match de foot Suisse/Portugal. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et spécialement à la presse Monsieur Anton Bruni, citoyen de Cressier et également représentant du Freiburger Nachrichten et du Murtenbieter. Est excusée pour cause de santé Madame Barbara Sahli Conseillère communale.

L'Assemblée a été convoquée par avis dans la Feuille officielle n° 47 du 25 novembre 2022, par affichage au pilier public, sur internet et par distribution d'une convocation à tous les ménages dans le cadre du bulletin communal d'automne.

Il est annoncé que l'Assemblée communale est enregistrée et que les personnes qui prennent la parole sont priées d'attendre le micro et de s'annoncer pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

Sont désignés comme scrutateurs:

- Madame Sandra Gehno
- Monsieur Christophe Hayoz

ils acceptent leur mandat.

Le nombre de personnes est de 52 au total.

* * *

David Humair mentionne l'ordre du jour qui est conséquent. Il demande aux personnes qui prendront la parole d'être claires et concises afin de ne pas prolonger l'Assemblée inutilement.

Il précise qu'ayant passé dans le modèle comptable harmonisé 2, des changements interviennent notamment au niveau des investissements qui sont présentés d'abord sous forme de demande d'engagement de crédit, en l'occurrence pour 5 ans. Le budget des investissements ne reflète plus que les dépenses de l'année concernée. Ceci permet d'avoir une vision à moyen terme et d'avancer dans le projet qui peuvent prendre un certain temps pour leur réalisation.

La planification financière ne se vote pas, elle est mise à disposition à titre indicatif.

Le taux initial d'impôt est de 76%.



Commune de Cressier

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2022
 2. Approbation de la révision de divers statuts :
 - 2.1. Statuts de l'Association des communes du district du Lac ACL, comité des pompiers du lac compris
 - 2.2. Statuts de l'Association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)
 3. Présentation de la planification financière 2023 – 2027
 4. Baisse du coefficient d'impôts des personnes physiques et morales à CHF 0.68 pour l'année 2023
 5. Budget de fonctionnement 2023 :
 - 5.1. Présentation du budget de fonctionnement
 - 5.3. Rapport de la commission financière
 - 5.3. Acceptation du budget de fonctionnement
 6. Budget d'investissements 2023 :
 - 6.1. Demandes d'engagements de crédit
 - 6.2. Rapport de la commission financière
 - 6.3. Acceptation des demandes d'engagement
 - 6.4. Présentation du budget d'investissements 2023
 - 6.5. Rapport de la commission financière
 - 6.6. Acceptation du budget d'investissements 2023
 7. Promotions civiques
 8. Divers
-

Le Conseil communal

Celui-ci ne suscitant aucune remarque le **Syndic** déclare l'Assemblée ouverte.



1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 mai 2022

Le procès-verbal de la dernière Assemblée communale n'est pas lu en Assemblée ; il pouvait être consulté voire obtenu auprès de l'Administration communale dans les 10 jours précédant l'Assemblée.

David Humair demande aux citoyens s'il y a des remarques au sujet du procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote.
Le procès-verbal est accepté par 51 voix et 1 abstention.

2. Approbation de la révision de divers statuts :

2.1. Statuts de l'Association des communes du district du Lac ACL, comité des pompiers du lac compris



VERBAND DER GEMEINDEN DES SEEBEZIRKS
ASSOCIATION DES COMMUNES DU DISTRICT DU LAC

Association des communes du district du Lac – Approbation des statuts Message

Situation initiale

La loi sur la défense incendie et les secours (LDIS), approuvée par le Grand Conseil du canton de Fribourg, entrera en vigueur le 01.01.2023. L'organisation ne doit donc plus être liée à des frontières politiques, mais se baser sur une analyse danger/risque. L'organisation des sapeurs-pompiers au niveau du bataillon doit être assurée au moyen d'une association de communes. A l'avenir, la région (district) sera responsable de l'organisation des sapeurs-pompiers.

Information des communes

Au début de l'année 2021, les communes ont été informées sur la nouvelle loi lors d'une séance d'information et un sondage a ensuite révélé que la grande majorité préférerait l'intégration des sapeurs-pompiers dans l'association existante plutôt que la création d'une nouvelle association. Cette réorganisation de l'association a entraîné d'importants changements dans les statuts, raison pour laquelle le comité a décidé de les soumettre à une révision complète.

Les communes ont été informées en permanence des travaux lors de différentes manifestations et ont pu faire part de leurs remarques sur la révision des statuts à l'occasion de la consultation. Des enquêtes ont également été menées auprès des communes concernant la taxe d'exemption.



Modifications des statuts

Les plus importantes modifications des statuts résultent de l'intégration des sapeurs-pompiers dans l'Association des communes du district du Lac. Afin de refléter cette nouvelle organisation, de nombreux nouveaux articles ont dû être ajoutés et d'autres modifiés. Les points les plus importants sont énumérés ci-dessous :

Organes de l'association

Outre l'ancien comité (désormais appelé comité de l'association), un comité pompiers Lac a été mis en place ; son président et ses membres ont été élus le 13 octobre par l'assemblée des délégués. Les organes supplémentaires sont le/la commandant(e) de bataillon des sapeurs-pompiers et la commission des finances. 2

Attributions

La composition et les attributions de l'assemblée des délégués et des deux comités ainsi que les attributions du/de la commandant(e) de bataillon et de la commission des finances sont réglées dans différents articles. L'article sur les attributions du comité pompiers Lac, qui est chargé des tâches opérationnelles avec le/la commandant(e) de bataillon, est notamment nouveau.

Finances et obligation de servir

A l'occasion de deux sondages, les communes se sont prononcées contre le maintien de la taxe d'exemption et l'ont confirmé en adoptant les statuts lors de l'assemblée des délégués du 13 octobre. C'est pourquoi tant l'obligation de servir que la taxe d'exemption seront supprimées à l'avenir. Les sapeurs-pompiers ne seront donc plus financés en grande partie par la taxe d'exemption, mais par les impôts. Le comité et le groupe de travail ont estimé qu'il était plus judicieux et plus économique que ce ne soit plus seulement une partie de la population (les 18 - 50 ans avec des exceptions) qui finance la défense incendie et les secours dans le district du Lac, mais tous les habitants et entreprises soumis à l'impôt.

Outre les comptes de l'association, une comptabilité séparée est désormais tenue pour la défense incendie et les secours.

La répartition des coûts pour les comptes généraux de l'association est calculée comme jusqu'à présent à raison de 65% sur la base de la population de droit civil et de 35% sur la base de la population pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Pour les comptes des sapeurs-pompiers, la répartition des coûts fixée par l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments est de 50% sur la base de la population de droit civil et de 50% sur la base de la valeur d'assurance des bâtiments.

Lors de l'assemblée des délégués de l'Association des communes du district du Lac, les statuts présentés par le comité ont été acceptés par les communes par 37 voix de délégués contre 2.

Comme il s'agit de modifications importantes, les statuts modifiés doivent être soumis aux communes membres de l'association (art. 113 c) LCo).



Commune de Cressier

Avec la nouvelle loi LDIS, l'Association reprend la gestion de la défense incendie qui est centralisée par district.

Willy Aeby : ce changement de statuts induit-il des conséquences financières pour notre commune.

David Humair : au niveau de la clé de répartition, il n'y a que peu de changements mais, la perception de la taxe non-pompier est par contre abandonnée. Celle-ci est diluée dans les impôts, Il a été estimé que ce n'était qu'un certain nombre de personnes qui supportait les frais de cette tâche et qu'il était préférable qu'ils soient répartis sur toute la population.

Hans Köhli : ayant lu dans la presse que le centre de renfort de Morat auquel nous avons participé serait vendu, il demande si nous bénéficierons d'un retour d'investissement.

Sylvie Staehlin : le retour d'investissement sera calculé sur le montant payé auquel les amortissements légaux MCH2 seront déduits. Il représentera plus de CHF 500'000.00 pour Cressier. La somme devrait nous être restituée fin 2023 voire 2024.

Aucune autre question n'est posée. **David Humair** procède au vote pour les statuts de l'ACL qui sont acceptés à 52 voix soit unanimement.

2.2. Statuts de l'Association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)

WASSERBAUUNTERNEHMEN DER BIBERA IM GROSSEN MOOS ENTREPRISE D'ENDIGUEMENT DE LA BIBERA DANS LE GRAND MARAIS

Président : Ueli Minder – Brüelweg 8 – 1793 Jentes – 079 564 86 02

Administratrice : Karin Werro – Riedfeld 59 – 1792 Guschelmuth – 026 674 36 01

Future association de communes pour l'aménagement des eaux dans le bassin versant de la Bibera (ACB)

Message relatif aux statuts À l'attention des communes situées dans le périmètre de l'association

Le 18 décembre 2009, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi cantonale sur les eaux (LCEaux), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011.

Cette loi prévoit l'obligation pour les entreprises d'endiguement existant actuellement de se dissoudre et de former une association de communes.

Les présents statuts concernent le bassin versant de la Bibera et ses affluents. La zone en question s'étend de Courtepin, où la Bibera prend sa source, à l'embouchure de la Broye à Sugiez. Dix communes politiques du district du Lac participent à la nouvelle association de communes. L'association devant voir le jour au 1^{er} janvier 2022, les communes de Galmiz, Gempenach et Morat seront regroupées, en raison de leur fusion, sous une seule commune membre dénommée « Morat ».



Commune de Cressier

Les principales tâches de la nouvelle association de communes sont la protection contre les crues, la revitalisation et l'entretien de la Bibera et de ses affluents. L'approbation des présents statuts, qui réglementent également la répartition des frais, garantira que l'association satisfait aux principes édictés par la loi.

La clé de répartition des frais utilisée jusqu'à présent date de 1982 ; l'entreprise d'endiguement de la Bibera a donc chargé la commission de classification de remanier cette dernière. La nouvelle clé de répartition des frais s'appuie, toute comme l'ancienne, sur les principes de causalité et des avantages retirés. Celle-ci s'applique à l'entretien et aux investissements futurs, et est également déterminante pour le calcul des voix des délégués. La facturation des frais aux propriétaires fonciers privés relève désormais des compétences des communes, à moins que la prise en charge des frais ne fasse l'objet d'une convention avec l'association. La prise en charge des frais n'a pas pu, malgré les efforts déployés, être étendue aux communes bernoises situées sur le bassin versant hydrologique de la Bibera. Les contributions des communes bernoises reposent sur la base d'un engagement volontaire.

L'entreprise d'endiguement de la Bibera recommande d'approuver les statuts et la clé de répartition des frais.

Les statuts et leurs annexes seront publiés par les communes de la même manière que les autres documents liés aux objets figurant à l'ordre du jour de leur assemblée communale ou de leur conseil général.

Guschelmuth, le 8 septembre 2021

Ce message est le premier reçu par l'association – un deuxième datant de 2022 a été publié sur le site internet.

Nathalie Hayoz a lu le message et s'étonne de la date d'entrée en vigueur au 01.01.2022. Elle demande si le vote est rétroactif.

Beat Mathys confirme que l'entrée en vigueur sera bien au 01.01.2023.

Nathalie Hayoz : la compétence revient aux communes de facturer les frais aux propriétaires fonciers. Combien représentent ces frais pour Cressier.

Beat Mathys : les terrains riverains de la Bibera sur Cressier appartiennent déjà à la nouvelle association. Aucun autre propriétaire foncier n'existe chez nous. Le seul endroit concerné est les grands marais où quelques propriétés s'étendent jusqu'au bord de l'eau.

Aucune autre question n'est posée. David Humair procède au vote pour les statuts de l'ACB qui sont acceptés à 52 voix soit unanimement.



3. Présentation de la planification financière 2023 – 2027

David Humair présente ce point:

Planification financière

La planification financière est un outil utile au Conseil communal pour prévoir et estimer à long terme les engagements budgétaires nécessaires à la bonne conduite de la commune.

Diverses façons existent pour présenter une planification.

Les points essentiels sont :

- les données pertinentes de référence de la politique budgétaire et économique;
- les objectifs stratégiques, les tâches et les prestations de la commune ainsi que l'aperçu de leur évolution prévisionnelle;
- les charges et revenus planifiés;
- les dépenses et recettes d'investissement planifiées;
- l'évaluation des besoins de financement;
- les possibilités de financement;
- l'évolution de la fortune et de l'endettement

Le plan de législature a été l'un des outils principaux pour établir cette planification. Quatre points stratégiques sont mentionnés :

- Mettre en œuvre une stratégie forte en matière énergétique et environnementale
- Développer un aménagement harmonieux du territoire et une mobilité adaptée
- Répondre aux besoins des différents âges de la vie
- Construire en partenariat une politique du sport, de la culture et des loisirs

Les objectifs principaux du Conseil communal pour la législature 2021-2026

- Entrer dans une ère nouvelle au niveau énergétique sans renoncer à nos acquis
- Poursuivre une politique fiscale stable
- Assurer un service administratif adapté
- Conserver les activités artisanales dans la commune
- Assurer la sécurité et le confort des habitants et des familles (routes, écoles, eau, etc.)
- Soutenir le développement des activités sociales et culturelles locales

Une estimation de l'évolution de la population a été faite et s'est arrêtée à fin 2027 avec un nombre d'habitants de 1'100 personnes. Ceci induit des augmentations d'entrées fiscales mais aussi de charges, notamment au niveau de la formation, de la santé et du social.

En ce qui concerne les impôts et résultats financiers ceux-ci seront adaptés aux investissements qui provoqueront des amortissements et intérêts d'emprunts supplémentaires.

En fonction de la situation, le taux d'impôts, qui sera proposé à la baisse au point suivant, sera maintenu autant que faire se peut, mais il est également possible que celui-ci soit adapté en conséquence, à la hausse comme à la baisse.

En effet, selon le plan ambitieux du Conseil communal, le financement des futurs investissements aboutira à des emprunts qui ont un coût. Les amortissements et intérêts courront dès la réalisation des objets et les remboursements seront à adapter selon les moyens communaux. La planification démontre qu'en 2026 et 2027, les résultats des exercices seront négatifs. La flexibilité du taux d'impôt sera donc importante comme la vigilance des autorités qui ne tiennent à mettre la commune dans une situation précaire. Il faut encore retenir que la planification est revue chaque année ; elle n'est pas écrite dans le marbre.

En fonction des moyens, des choix s'imposeront comme diminuer les charges, augmenter les emprunts ou les produits.



Commune de Cressier

4. Baisse du coefficient d'impôts des personnes physiques et morales à CHF 0.68 pour l'année 2023

Au vu des résultats réalisés ces dernières années et la bonne gestion des charges, le Conseil communal propose un coefficient d'impôts pour les personnes physiques et morales à CHF 0.68 pour une durée d'un an à savoir pour l'année 2023.

Le Syndic demande s'il y a des questions. Comme ce n'est pas le cas le vote à main levée est procédé.

Le taux d'impôt à 0.68 pour l'année 2023 est accepté par 50 voix contre un refus et une abstention.

5. Présentation du budget de fonctionnement

Chapitre	Budget 2023		Budget 2022		Différences	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0 Administration	974'275.85	359'555.70	913'244.00	301'470.00	61'031.85	58'085.70
1 Ordre public	154'473.10	5'670.00	141'375.00	70'670.00	13'098.10	-65'000.00
2 Enseignement et formation	1'760'845.30	467'999.45	1'654'888.00	303'050.00	105'957.30	164'949.45
3 Culte, culture et loisir	217'452.40	4'436.00	188'103.00	4'036.00	29'349.40	400.00
4 Santé	513'311.40	5'360.35	421'990.00	5'360.00	91'321.40	0.35
5 Affaires sociales	465'132.00	1'000.00	481'970.00	1'000.00	-16'838.00	-
6 Transports/communications	483'485.65	13'416.40	495'025.00	13'415.00	-11'539.35	1.40
7 Protection –environnement	714'414.90	606'449.75	700'795.00	588'110.00	13'619.90	18'339.75
8 Economie	168'573.95	76'296.15	151'195.00	62'295.00	17'378.95	14'001.15
9 Finances et impôts	222'550.00	4'315'612.50	481'650.00	4'506'737.00	-259'100.00	-191'124.50
Total	5'674'514.55	5'855'796.30	5'630'235.00	5'856'143.00		
Excédent de revenu	181'281.85		225'908.00			

Sylvie Staehlin présente le budget de fonctionnement par chapitre en expliquant les différences au niveau des charges et des produits par rapport au budget 2022.

Chapitre 0

Position 22 Services généraux :

Augmentation du temps de travail de Mme Chamorel en relation avec les constructions.

Achat de matériel informatique.

Nouvelle plateforme DIGI-FR.

Position 29 Immeubles et terrains administratifs

Charges : Les amortissements du Centre-Village ont été réajustés lors de la réévaluation MCH2 et les taxes de chauffage ont été rajoutées dans le chapitre correspondant.

Produits : Le Centre-Village est désormais loué entièrement et les amortissements subventions ont également été réajustés



Commune de Cressier

Chapitre 1

Position 15 Service du feu

La nouvelle association reprend le service du feu selon la nouvelle loi. Les charges augmentent et il n'y a plus de taxe non-pompier donc plus aucun produit.

Chapitre 2

Position 21 Scolarité obligatoire

La convention scolaire a été revue et les frais pour les bâtiments ont été harmonisés dans tout le cercle scolaire. L'énergie est aussi majorée et les frais de transport sont plus élevés.

217 Bâtiment scolaire

La convention scolaire a été revue et les frais des bâtiments ont été harmonisés pour tout le cercle ce qui augmente les produits pour notre école.

Chapitre 3

Position 32 Culture et autres

Le Conseil communal a décidé de soutenir la réouverture de la bibliothèque par l'acquisition de matériel et un soutien à hauteur de CHF 6.00 par habitant.

Un montant supplémentaire pour le concept Senior+ a déjà été prévu pour 2023.

Position 24 Sport et loisirs

Majoration de l'énergie / Révision des monoblocs (matériel technique) par des spécialistes

Chapitre 4

Une forte augmentation des coûts de la santé est due à la réorganisation du RSL. Les montants seront revus à la baisse car l'Assemblée générale a refusé le budget.

Chapitre 5

Le budget de la prévoyance sociale a été réajusté selon les derniers comptes de résultats.

Chapitre 6

Un montant est prévu pour l'acquisition d'une épareuse CHF 15'000.00.

Chapitre 7

Position 71 Approvisionnement en eau potable

Augmentation de la fréquence du changement du charbon actif, 2 fois par ans.

Achat d'électricité pour la station de pompage 3 x plus élevé car aux conditions du marché public.

Position 72 Traitement des eaux usées

Les participations aux Associations ont augmenté.

Position 73 Gestion des déchets

Les frais de ramassage ont augmenté dans l'ensemble.

Position 74 Aménagement et endiguement

Le curage de l'étang du Riau est prévu.



Position 76 Lutte contre la pollution et l'environnement

Un projet d'étude est en investissement.

Position 77 Protection de l'environnement et autre

L'entretien du cimetière est moins élevé que l'an dernier.

Chapitre 8

Position 81 Agriculture

Amortissements des chemins AF ont été réajustés selon la réévaluation MCH2.

Position 82 Sylviculture

Les soins arboricoles sont moins élevés - Entretien des routes forestières prévu (hausse).

Position 87 Combustible et énergie

Deux maisons supplémentaires seront raccordées.

Chapitre 9

Position 91 Impôts

Les impôts ont été estimés avec 2% de progression et calculé à 0.68.

Pour la dernière fois la compensation de la réforme fiscale nous est accordée avec augmentation.

Hausse prévue surtout pour les gains immobiliers (calcul sur moyenne).

Position 93 Péréquation financière

Le calcul de la péréquation financière a atteint maintenant son seuil le plus bas par rapport au changement de la situation fiscale de ces dernières années.

Position 96 Administration de la fortune

Intérêts des créances fiscales réestimés.

999 Postes non ventilables

De nouvelles directives du Scm demandent d'exclure l'amortissement linéaire des réévaluations des chapitres des Tâches environnementales.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Aucune question supplémentaire n'est posée.

Le vote est procédé à main levée. L'Assemblée accepte le budget de fonctionnement par 50 voix et deux abstentions.

6. Budget d'investissements 2023 :

6.1. Demandes d'engagements de crédits

Le Syndic ouvre le point en disant que nous commençons par les demandes d'engagements de crédit. Chaque proposition sera présentée, les questions seront posées directement, la commission financière interviendra et le vote sera procédé directement.



Récapitulation

Chapitre 0

Bâtiments communaux :

Etudes de rénovation Rte de la Gare 10/12	CHF	30'000.00
Bâtiment administratif Gonzague de Reynold 35 – Transformation du dépôt de la voirie	CHF	1'550'880.00

Chapitre 3

Eclairage du terrain de foot	CHF	75'000.00
Réaffectation des extérieurs de l'Ecole (place de jeu)	CHF	35'000.00

Chapitre 4

Investissements du Réseau Santé Lac	CHF	175'600.00
-------------------------------------	-----	------------

Chapitre 7

Mise en séparatif de deux quartiers	CHF	1'650'100.00
Mesures contre les ruissellements	CHF	850'000.00
Acquisition et installation d'un compacteur à déchets	CHF	120'000.00
Etude de variante d'assainissement du Riau	CHF	32'500.00

Total des demandes d'engagement de crédits	CHF	4'519'080.00
Cumul des amortissements annuels	CHF	105'248.00
Total des emprunts	CHF	4'050'980.00
Cumul des intérêts annuels à 2,5% en moyenne	CHF	101'270.00

1. Crédits d'étude

1.1. Route de la Gare 10/12

Actuellement l'immeuble est occupé par la maternelle au numéro 12 et le reste de l'immeuble est vide vu sa désuétude. Le toit a déjà été refait en 2021.

Il s'agit d'évaluer le potentiel de cette maison communale qui pourrait abriter des locaux communaux dont nous manquons.

Montant du crédit d'études CHF 30'000.00

Amortissement annuel sur 10 ans CHF 3'000.00 10%

Délai de réalisation : dans l'année 2023

Financement par le fonds de la commune.

Paul-André Morandi : Quels sont les besoins de la commune ? Quelle affectation est prévue pour ce bâtiment.

Léo Colautti : le bâtiment est vétuste. Une partie est occupée par la Licorne et le reste est vide. Nous avons quelques idées pour des locaux communaux, l'administration par exemple. Par cette étude, nous attendons de connaître le potentiel de ce bâtiment et grâce à ce montant nous aurons même la possibilité de mandater plusieurs bureaux.

David Humair : après une visite à l'école maternelle, il a été constaté que le bâtiment est très froid et qu'un assainissement est nécessaire. Il est dommage de laisser cette bâtisse se détériorer. Le toit a déjà été refait et maintenant le Conseil communal désire connaître le potentiel du bâtiment, ce qui lui permettra de cibler les principaux besoins de la commune comme déplacer l'administration communale et/aménager d'autres locaux.



Commune de Cressier

Hans Köhli : concernant le financement, si l'étude coûtait CH 28'000.00 le montant passerait en fonctionnement. Pourquoi trainer CHF 3'000.00 d'amortissements pendant 10 ans alors qu'avec l'excédent de revenu, la dépense pourrait être absorbée directement.

Sylvie Staehlin : il avait d'abord été prévu un montant de CHF 35'000.00. Celui-ci a été revu à la baisse. Si un projet démarre sur cette maison, il passera de toute façon en investissement et ainsi tout sera comptabilisé ensemble.

Hans Köhli : comme nous n'avons pas encore d'idée précise de ce qui va se faire avec ce bâtiment qui pourrait même être vendu, il propose de transférer le montant en fonctionnement.

Sylvie Staehlin : c'est faisable mais cela signifie que la dépense est amortie en un an et qu'elle passera en dépense supplémentaire vu que le budget et déjà bouclé, la décision revient au Conseil communal.

David Humair : il y a deux aspects dans cette action. CHF 30'000.00 est tout de même une somme conséquente et la transparence nous a fait opter pour le budget d'investissement ce qui permet à l'Assemblée d'accepter ou refuser cette étude.

Tauland Gashi : ne pouvons-nous pas lier cette étude à la transformation du bâtiment édilitaire qui se trouve aussi avec l'administration.

David Humair : non le but n'est pas le même et les chapitres concernés ne sont pas les mêmes en comptabilité.

Aucune autre question n'est posée.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :

Oui 48 voix / Non 3 voix / Abstention 1 voix

1.2. Etude de variante pour assainissement du Riau

Dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge, deux variantes ont déjà été proposées au service de l'environnement du canton qui demande à la commune de lui en fournir une troisième. Le bureau Abageol, avec qui nous sommes en contact, a établi une offre contenant diverses actions que le Service de l'environnement a déjà consulté préalablement.

Montant du crédit d'étude	CHF 32'500.00
Amortissement annuel sur 10 ans CHF 3'250.00	10%
Délai de réalisation : dans l'année 2023	
Financement par le fonds de la commune	
Subvention cantonale à déterminer	

Aucune question n'est posée.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :

Oui 52 voix / Non 0 voix / Abstention 0 voix



2) Crédits d'ouvrage

2.1. Rénovation et transformation du local édilitaire – bâtiment de l'Administration communale

Dans le cadre du plan des énergies de la commune, il a été constaté que le local de la voirie est un bâtiment très énergivore. De plus, plusieurs modifications devraient être entreprises pour accroître son emploi et réduire sa vétusté et sa rusticité. Un montant pour l'étude de cette transformation a été mis au budget de fonctionnement 2022. Le dossier de présentation a convaincu le Conseil communal de la nécessité d'entreprendre les travaux.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 1'550'880.00
Amortissement annuel sur 33,3 ans CHF 46'526.00	3%
Durée des travaux : deux ans dès 2023	
Financement par emprunt	
Taux moyen actuel des intérêts 2.5% CHF 38'770.00	

Jacques Berset présente le projet en donnant quelques précisions sur la construction et le projet lui-même. Pour plus de détail, la parole sera aussi donnée à Christophe Hayoz dont le bureau d'architecture a réalisé l'étude.

Jacques Hayoz : la commune possède un ferme en dessous de l'église. Il s'étonne que le montant proposé ne soit pas utilisé pour améliorer cette ferme plutôt que de transformer le bâtiment existant. Il est évident que nous pouvons investir à côté de l'administration car le terrain nous appartient mais il estime le projet très cher pour un local édilitaire où deux personnes uniquement y travaillent et pour réduire des véhicules et du matériel.

Jacques Berset : la ferme en question, le bâtiment 45, situé place de l'Eglise est également un bâtiment pour lequel un projet pourrait être proposé. Nous n'aurions pas les mêmes possibilités avec cet immeuble, ce sont deux objets totalement différents. Il est vrai qu'il s'agit d'un grand montant mais un autre volume sera créé.

Willy Aebi : il s'agit d'un projet pour le local édilitaire. Est-ce que l'administration et l'appartement à la même adresse sont compris dans le projet ?

Jacques Berset : non il s'agit uniquement du local édilitaire. Au départ il avait éventuellement été question de déplacer les archives de la commune qui ne sont pas dans une situation adéquate. Mais pour l'instant rien d'autre ne sera changé.

Roman Huber : pouvons-nous avoir des chiffres plus précis ? A savoir quelles sont les parties de la construction qui coûtent le plus car le montant total est très élevé.

Christophe Hayoz du bureau d'architecture qui a fait l'étude reçoit la parole

Christophe Hayoz : plusieurs postes dont notamment la déconstruction du bâtiment existant et le recyclage des matériaux sont très onéreux. Ensuite, une nouvelle structure du bâtiment sera construite et isolée. Une partie concernera aussi la production d'énergie, les panneaux solaires, une autre sera consacrée à l'équipement intérieur des locaux.



Commune de Cressier

David Humair : répète que le montant est demandé au total sans entrer dans le détail. La deuxième phase consistera à demander les soumissions et offres qui nous permettront d'établir le budget précis des dépenses.

Nicole Hayoz : estime également le coût très cher. Aujourd'hui avec les techniques de construction connues, le prix devrait être moins élevé.

Jacques Hayoz : préconise un vote à bulletin secret pour cet objet.

David Humair : comme celui-ci doit être demandé par 1/5 de l'Assemblée présente, le Syndic demande qui est en faveur du vote secret.

5 personnes se prononçant pour cette méthode, le vote à main levée est maintenu.

Nathalie Hayoz : est-ce que les clôtures extérieures montrées sur le schéma sont comprises dans le prix de construction ?

Jacques Berset : dit qu'un peu tout est compris dans ce projet, mais qu'au départ il ne s'agit que d'un projet qui devra être peaufiné. Le montant est demandé pour pouvoir avancer et concrétiser les demandes. L'avis de l'Assemblée est nécessaire pour demander des offres précises, des soumissions et pouvoir présenter les détails et faire la mise à l'enquête. Ici il s'agit d'une estimation d'architecte avec les volumes réels, la déconstruction etc. Le recyclage comprendra de l'éternit qui devra passer en décharge contrôlée. Tout sera étudié précisément ensuite.

David Humair : rappelle que ce bâtiment est le plus énergivore du patrimoine communal. La volonté d'entrer dans un concept d'économie d'énergie demande son assainissement. De plus nous proposons quelque chose au moyen d'une demande d'engagement de crédit ce qui nous permettra de savoir si vous êtes d'accord de poursuivre l'idée. Le budget d'investissement 2023 ne comprendra qu'une partie du montant.

Paul-André Morandi : quels sont les locaux qui seront créés avec un tel montant ? quels sont nos besoins ?

Jacques Berset : les locaux seront modifiés, ils seront plus élevés et plus allongés. L'intérieur sera optimisé car actuellement il est sur trois niveaux. La surface passera de 249 m² à 329 m² sans toucher aux garages adjacents qui feront partie d'un projet pour la déchetterie qui sera transformée.

Sandro Gehno : cette demande est une carte blanche sans connaître les détails. Une entreprise privée ne ferait jamais ceci surtout pour CHF 1'550'000.00. Le principe de confiance est exagéré c'est son opinion personnelle.

David Humair : il s'agit d'une demande d'engagement de crédit pour une idée générale qui sera affinée dans le temps de manière précise.

José Carvalho : pense qu'il vaudrait la peine d'étudier un projet global avec la voirie et la déchetterie car le prix est trop élevé pour des locaux édilitaires uniquement.

Jacques Hayoz : dit que des bâtiments en éléments préfabriqués se sont construits à Cressier et qu'il serait possible d'utiliser cette méthode pour ce bâtiment.



Christophe Hayoz : nous sortons du sujet. Il a été demandé un projet pour recréer un nouvel environnement édilitaire qui soit efficace et qui réponde aux normes actuelles. Il s'agit d'une demande d'engagement. Ensuite, il y aura toute une phase pour la mise à l'enquête et la définition précise des matériaux à utiliser qui influera le prix dans un sens ou un autre. L'étude financière a été réalisée sur un certain volume et un programme. Aujourd'hui, on sait que nous pouvons demander le montant d'un million et finir à 1,5 million, ceci se fait aussi au niveau cantonal. Ce n'est pas le but. Les coûts de construction ont progressé après la période Covid de 12 à 15% et ce fait a été pris en compte dans le montant.

David Humair : rappelle le principe de la demande d'engagement qui, pour celui-ci, a été compté assez large pour ne pas devoir demander de complément budgétaire. Le projet pourra être réalisé jusqu'à concurrence de CHF 1'550'850.00.

Willy Aeby : il n'est pas d'accord avec le principe que le montant de CHF 1'550'850.00 soit le but à atteindre.

Aucune autre question n'est posée la parole.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :

Oui 24 voix / Non 17 voix / Abstention 11 voix

2.2. Changement d'éclairage du terrain de foot

Le premier projet du terrain de foot comptait les quatre mats des luminaires existants. Durant la mise à l'enquête, un changement dans le projet initial est intervenu à cause de la proximité de la ligne à haute tension ; un nouveau projet avec deux mats supplémentaires a été réalisé et les luminaires ont obtenu une dérogation provisoire de trois ans qui arrive à terme. L'éclairage actuel doit être remis en conformité.

Des offres ont été demandées à cet effet.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 75'000.00
Amortissement annuel sur 40 ans CHF 1'875.00	2.5%
Financement par le fonds de la commune	
Durée d'installation : dans l'année	
Subvention de la loterie romande	20%

Léo Colautti présente le projet. Une offre du Groupe E dont un schéma qui est présenté à l'écran démontre les emplacements des lampadaires et le type de luminosité.

D'ici la fin de l'année, la dérogation qui a été accordé au FC Cressier se termine. Pour pouvoir continuer à jouer et s'entraîner en fin de journée, les cinquante enfants et jeunes de Cressier comme les autres sportifs attendent un soutien de la commune

Aucune question n'est posée la parole.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :

Oui 50 voix / Non 0 voix / Abstention 2 voix



2.3. Réaffectation des extérieurs de l'école (place de jeu)

Les extérieurs en talus autour de l'école ont plusieurs fois fait l'objet de demandes de transformation de la part du corps enseignant, pour cause de dangerosité et de nécessité de nettoyage trop fréquent. Une solution de réaffectation en espace de jeu a été étudiée.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 35'000.00
Amortissement annuel sur 25 ans CHF 1'400.00	4%
Financement par le fonds de la commune	
Durée des travaux : dans l'année 2023	

Jacques Berset explique que la nouvelle construction de l'école s'est faite en 2005 dont les aménagements extérieurs comprenaient deux talus couverts de rosiers sauvages. Depuis lors, les rosiers sont morts et la terre du talus n'est plus retenue. L'idée est de créer un espace de jeu avec du béton projeté et arrangement de cailloux. Ceci arrêtera l'érosion de l'espace sans mise en danger des enfants. Une entente avec le corps enseignant sera établie. Aucune question n'est posée la parole est passée à la commission financière.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé et la demande d'engagement de crédit est acceptée par :
Oui 52 voix / Non 0 voix / Abstention 0 voix

2.4. Mesures contre les ruissellements

Depuis quelques années les forts orages et chutes d'eau abondantes dans un laps de temps très court provoquent des ruissellements importants et des inondations dans certaines parties du village. Une partie du problème a pu être gérée de manière temporaire grâce à des chicanes mobiles.

Une étude a été engagée pour identifier des mesures fixes possibles. Trois endroits du territoire communal ont été ciblés et des mesures ont été techniquement définies.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 850'000.00
Amortissement annuel sur 50 ans CHF 17'000.00	2%
Durée de construction 3 ans dès 2023	
Financement par emprunt	
Taux d'intérêt moyen 2,5% CHF 21'250.00	

Jacques Berset : des essais au chemin de Bouley et à la route de la chapelle ont été faits avec des arrêts en plastique qui freinent l'eau qui ruisselle. Les gros orages provoquent des inondations et les zones inondables sont connues. Un crédit d'étude a permis d'établir des plans de mesures qui ont été envoyés pour préavis au Service de l'environnement de Fribourg depuis septembre déjà mais nous sommes sans réponse de leur part à ce jour. Ce sont des projets de longue haleine comme le ruisseau du Riau dont le projet a débuté à 2019. Tout devra passer par une mise à l'enquête.

Nathalie Hayoz : s'inquiète du montant d'amortissement sur 50 ans qui est, vu les changements climatiques, peut être trop long. Le montant grèvera les comptes à très long terme.

Sylvie Staehlin : le taux d'amortissement de 2% est imposé par la loi pour ce genre d'ouvrage.

Aucune autre question n'est posée.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :
Oui 51 voix / Non 0 voix / Abstention 1 voix



2.5. Gestion des déchets

Acquisition et installation d'un compacteur à déchets selon présentation et vote de principe à l'Assemblée communale du printemps 2022. L'adaptation du règlement communal sur les déchets est nécessaire.

Montant du crédit d'ouvrage	CHF 120'000.00
Amortissement annuel sur 20 ans CHF 6'000.00	5%
Délai : achat dans l'année 2024	
Financement par le fonds de commune.	

Jacques Berset reprend la parole. L'an passé nous avons déjà parlé d'installer un compacteur. Il a été mis au budget pour 2024.

Ceci engendrerait une taxe au poids. Le compacteur serait installé sur la place de la déchetterie avec accès en tout temps. Le système du camion de ramassage serait abandonné dans un souci d'économie d'énergie et aussi au niveau de l'évacuation des déchets à la SAIDEF qui n'aura lieu plus que toutes les trois semaines. Selon ce qui se fait ailleurs, il est reconnu aussi que le tri des déchets est mieux fait. En finalité nous devons faire un nouveau règlement de la gestion des déchets pour passer à la taxe au poids.

Werner Sahli : que ce passe-t-il pour les personnes qui ont des containers ?

Jacques Berset : les déchets restent les mêmes, il y aura un container supplémentaire qui sera à la taxe et qui donnera l'avantage du dépôt des poubelles en tout temps.

Werner Sahli : reprend la question et précise qu'elle concerne les personnes qui ont un container privé.

Jacques Berset : ça ne concerne pas la commune. Chacun aura l'accès au compacteur qui peut accueillir des sacs jusqu'à 110 litres.

Werner Sahli : pour les sacs c'est en ordre mais on ne pourra pas vider le container dans le compacteur.

Jacques Berset : demande si dans ces containers on met des sacs à poubelle.

Werner Sahli : répond que non – la taxe est un clip. Le compacteur ne règle donc pas ce problème.

Jacques Berset : le règlement de la gestion des déchets changera. Ce sera uniquement avec sacs poubelles sans ramassage ni vidage de container.

Werner Sahli : il faudra donc mettre tout en sac ? On parle d'écologie et la maison Haldimann a deux camions électriques et ici on fait juste le contraire, on dit aux gens qu'ils doivent se déplacer à la déchetterie. Personne ne viendra à vélo.

Jacques Berset : il s'agit d'une vision d'avenir - les gens choisiront. Le camion électrique est aussi consommateur d'énergie. Nous avons 1'200 voire 1'500 passages de véhicules à la route Gonzague de Reynold. C'est-à-dire que peu de personnes ne passe pas par là. Il y a aussi des personnes qui apportent leurs déchets où elles peuvent payer au poids pour des raisons d'économie. C'est une proposition, le choix existe mais les choses changeront drastiquement au niveau du règlement sur les déchets. Aujourd'hui on constate que certaines personnes ne font pas de tri avec les sacs taxés ce qui se reporte aussi sur le frais d'élimination. Des renseignements ont été pris dans d'autres communes où ça se passe très bien avec le compacteur.



Commune de Cressier

Werner Sahli : il revient au container. Il ne pense pas que l'on puisse exiger des entreprises qu'elles mettent leurs déchets en sac. Il faut trouver une solution.

Jacques Berset : de grandes communes comme La Roche ont ce système depuis 25 ans et ça fonctionne. Dans la région ce n'est pas très connu. Belmont Broye, Domdidier etc. ont également passé à ce système. C'est un choix. Les entreprises ne payent pas de taxe poubelle à Cressier le règlement changera.

Hans Köhli : on propose ici un crédit d'ouvrage à hauteur de CHF 120'000.00 sans trop savoir comment ce sera organisé. Il demande si une vision est déjà établie sur l'organisation future des déchets et le nouveau règlement. Il aurait mieux valu présenter d'abord les idées et le nouveau règlement ensuite.

Jacques Berset : à son avis il faut d'abord accepter le type de taxe au poids. Il ne voudrait pas le même système que Courtepin où il y a des alignées de containers noirs devant les immeubles. Le compacteur est une méthode. L'engin coûte CHF 98'000.00 et son installation le reste.

Hans Köhli résume : le vote c'est l'achat d'un compacteur supplémentaire et que celui qui veut y mettre sa poubelle pourra le faire puisque le règlement n'est pas établi.

Jacques Berset : le compacteur est prévu pour 2024. Le règlement sera changé avant l'achat. Il ne sert à rien de proposer un règlement avec taxe au poids si vous êtes contre l'achat d'un compacteur.

David Humair répète le système de la demande d'engagement.

Daria Zbinden : qu'est-il prévu pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer à la déchetterie ?

Jacques Berset : la possibilité de demander à la commune existe. Dans les grands villages qui ont ce système il y a une voire deux personnes qui ne peuvent pas apporter elles-mêmes leurs poubelles. Aujourd'hui nous rendons déjà des services de ce genre à certaines personnes.

Daria Zbinden : elle sait que ce n'est pas toujours sans problème ailleurs. Elle demande pourquoi opter pour cette solution et faire déplacer chacun sur les hauts du village. Elle ne pense pas qu'écologiquement ce soit mieux alors elle demande quelle est la raison du Conseil communal de changer le système.

Jacques Berset : c'est un avantage économique pour la population et pour la commune. De plus nous avons aussi des problèmes avec les sacs qui sont parfois déposés depuis le dimanche en bordure de route et que les renards éventrent. C'est la voirie qui débarrasse ensuite les déchets.

David Humair : énormément de personnes viennent à la déchetterie pour déposer verre, papier etc. La poubelle sera en supplément. La problématique du dépôt des sacs avant le mardi soir a déjà fait l'objet de rappel et de répétition. Ce sera une question de discipline et ce sera un avantage pour le consommateur comme pour l'environnement car au poids des efforts de tri seront faits.

Sandro Gehno : son constat est que la présentation ne tient pas compte des changements de règlement, aucune explication concrète n'est donnée sur la vision future et les buts. Aucun prix n'est donné. C'est une carte blanche ce n'est pas sérieux.



Commune de Cressier

Le Syndic répète le fonctionnement de la demande de crédit qui est une question de principe surtout. Tous les détails du règlement, des prix, du matériel seront présentés au moment de la demande budgétaire annuelle.

Aucune autre question n'est posée.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :

Oui 25 voix / Non 19 voix / Abstention 8 voix

2.6. Participation aux investissements du Réseau santé lac

Faisant partie de l'association du RSL, nous participons aux demandes d'investissements communes. Les frais sont répartis parmi les communes membres à un taux prédéfinis qui est de 65% /habitants et 35%/IPF (indice potentiel fiscal).

Pour 2023 cette charge obligatoire se monte à CHF 175'601.00

Amortissements sur les divers objets	CHF 5'571.00
Bâtiment 3% CHF 5'138.00	
Véhicule 10% CHF 112.00	
CAD 10% CHF 321.00	

Aucune question n'est posée la parole est passée à la commission financière

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :

Oui 51 voix / Non 0 voix / Abstention 1 voix

3. Crédit cadre

3.1. Mise en séparatif de quartiers

Plusieurs quartiers du village ne sont pas encore équipés d'un système de canalisation qui centralise les eaux usées et les eaux claires de manière séparée (séparatif).

Une étude de projet des quartiers de la Pâla et de la Poya a été établie par un bureau d'ingénieurs.

Montant du crédit-cadre CHF 1'650'100.00

Amortissement annuel sur 80 ans CHF 20'626.00	1.25%
-----------------------------------------------	-------

Duré de construction : 2 ans dès 2025

Financement par emprunt

Taux moyen actuel des intérêts 2.5% CHF 41'250.00

Jacques Berset : les eaux claires qui vont à la step de Laupen génèrent des frais supplémentaires. Le montant demandé concerne aussi les travaux de génie civil pour la route au quartier et de la sécurité piétonne dans le quartier de la Poya.

Roman Huber : quels sont les conséquences pour les propriétaires riverains.



Commune de Cressier

Jacques Berset : la commune peut obliger les propriétaires à se raccorder, cela fait partie de la loi sur l'environnement. En ce qui concerne les coûts, cela dépendra de la construction de la maison. La possibilité de faire des rétentions selon les emplacements sera également possible. Pour l'instant c'est un calcul d'un bureau d'ingénieur. C'est aussi un projet qui prendra du temps car toutes démarches à faire sont longues.

Claude Maier : la sécurité piétonne rentre également dans ce projet ?

Jacques Berset : pour le quartier de la Poya uniquement celui de la Palâ étant une impasse ce ne sera pas le cas.

Nathalie Hayoz : tous propriétaires payent une taxe annuelle sur les canalisations calculées sur la surface de la parcelle. Est-ce que ces montants sont pris en considération ou est-ce que tous les citoyens participent financièrement ?

Jacques Berset : tous les citoyens passent à la caisse.

Nathalie Hayoz : demande pourquoi doit-on payer en tant que propriétaire et à double ?

Sylvie Staehlin : nous finançons les projets avec les flux de trésorerie qui comprennent notamment les taxes de renouvellement comme les impôts et les autres taxes. C'est le fonds de commune. La commune n'a pas d'autre source de revenu. Chaque investissement ne fait pas l'objet d'une demande d'argent individuelle. Les tâches environnementales ont des réserves qui, avec MCH2, subsisteront pour ce qui concerne les intérêts des emprunts et les amortissements. Par contre, le financement est pris dans le fonds de commune auquel tout le monde participe et de qui plus est les propriétaires.

Armin Aebi : est-ce que le tracé des canalisations sera revu où se calquera-t-il sur le tracé actuel ?

Jacques Berset : les nouvelles canalisations seront faites dans les routes, il n'y aura pas de travaux qui passent sur les propriétés privés.

Aucune autre question n'est posée.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé l'engagement de crédit est accepté par :

Oui 52 voix / Non 0 voix / Abstention 0 voix



Commune de Cressier

6.4. Présentation du budget d'investissements 2023

La boursière énumère les points budgétaires 2023 par chapitre

Chapitre 0 – Administration générale

0293 Immeubles Route de la Gare		
Crédit d'étude de rénovation	CHF	30'000.00

Chapitre 3 – Culture, Sport et Loisirs

3410 Sport

Remplacement de l'éclairage du terrain de foot	CHF	75'000.00
------------------------------------------------	-----	-----------

3420 Loisirs

Réaffectation des extérieurs de l'école (place de jeux)	CHF	35'000.00
---------------------------------------------------------	-----	-----------

Chapitre 4 – Santé

4120 Etablissement médico-social

Investissement Réseau Santé Lac (RSL) charge liée	CHF	175'600.00
---------------------------------------------------	-----	------------

Chapitre 6 – Trafic et télécommunications

6150 Routes communales et édilité

Rénovation et transformation du dépôt édilitaire	CHF	500'000.00
--------------------------------------------------	-----	------------

Chapitre 7 – Protection de l'environnement et aménagement du territoire

710 Approvisionnement en eau potable

Extension du réseau d'eau CCMM	CHF	300'00.00
--------------------------------	-----	-----------

Taxe de raccordement des ménages privés (produits)	CHF	70'000.00
----------------------------------------------------	-----	-----------

7291 Traitement des eaux usées

Mesures contre les ruissellements	CHF	200'000.00
-----------------------------------	-----	------------

Taxe de raccordement des ménages privés (produits)	CHF	50'000.00
----------------------------------------------------	-----	-----------

7410 Correction de cours d'eau

Crédit d'étude d'assainissement du Riau	CHF	32'500.00
-----------------------------------------	-----	-----------

Total des investissements (charges)	CHF	1'348'100.00
(produits)	CHF	120'000.00

Aucune autre question n'est posée.

Christiane Pilloud, Présidente de la commission financière lit son rapport (voir ci-dessous).

Le vote est procédé le budget d'investissement est accepté par :

Oui 48 voix / Non 0 voix / Abstentions 4 voix



Commune de Cressier FR

Assemblée communale du mardi 6 décembre 2022 BUDGET 2023

Rapport de la Commission financière

Le rapport :

Les membres de la Commission financière de la commune de Cressier se sont réunis le jeudi 3 novembre 2022 avec le syndic et responsable des finances, David Humair, un membre du Conseil communal, Leo Colautti, et l'administratrice des finances, Sylvie Staehlin. Les documents du budget de fonctionnement et d'investissements 2023 nous avaient été transmis quelques jours plus tôt, tout comme le plan financier. La compréhension des dépenses et des revenus de la Commune était très claire pour l'ensemble des membres de la Commission financière.

La planification financière exposée par le conseil communal sur les 5 prochaines années est établie de manière très réaliste et dans la continuité du bien de notre commune. Dès lors, une baisse du taux d'imposition à 0,68 CHF est envisagée dans un premier temps pour 2023 et sera réévaluée d'année en année.

Nos vifs remerciements sont adressés à Madame Staehlin pour son investissement sans faille et son engagement inconditionnel à la tenue des affaires financières de notre commune; nos remerciements sont également adressés à Monsieur Humair pour ses explications détaillées.

Le budget 2023 nous a été présenté et expliqué de manière précise et claire. Les 3 représentants de la Commune ont répondu de façon transparente à nos questions et ont été à l'écoute de nos sollicitations.

Budget de fonctionnement pour l'année 2023

Le budget 2023 affiche un bénéfice de CHF 181'281.75. Nous avons analysé chaque chapitre l'un après l'autre et n'avons pas de remarque particulière à évoquer. Le budget nous paraît réaliste, tant en ce qui concerne les charges que les produits.

La péréquation financière s'élève à CHF 192'550.00 pour 2023. Cette baisse correspond aux prévisions.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget de fonctionnement pour l'année 2023, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Budget d'investissements 2023



Demande d'engagement de crédits

Un montant total de 4'519'080.00 francs d'engagements de crédit est sollicité par le Conseil communal pour différents travaux prévus courant 2023, 2024 et 2025. La commission financière a étudié ces différentes demandes et a évalué la capacité financière de la commune en rapport avec le budget.

Pour rappel, le rôle principal de la Commission financière est de donner son préavis sous l'angle de l'engagement financier et non pas sur le principe ou la nécessité du projet. Un raisonnement de notre Commission est tout de même courant pour chaque investissement. D'autre part, nous avons demandé au Conseil communal de nous transmettre, pour consultation, les détails de ces projets et pour certains d'entre eux, nous demandons également à suivre la partie financière.

Chapitre 0

- **Etudes de rénovation Rte de la Gare 10/12 CHF 30'000.00**
Etant donné l'état de désuétude de ce bâtiment, une étude est nécessaire pour orienter ce projet de rénovation.
La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet engagement de crédit de CHF 30'000.00.

Chapitre 3

- **Eclairage du terrain de foot CHF 75'000.00**
La mise en conformité de l'éclairage est imposée.
La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet engagement de crédit de CHF 75'000.00.
- **Réaffectation des extérieurs de l'Ecole (place de jeu) CHF 35'000.00**
Pour satisfaire la demande du corps enseignant et éviter tout accident, il faut sans modifier les extérieurs.
La Commission financière invite l'Assemblée communale à accepter cet engagement de crédit de CHF 35'000.00.

Chapitre 4

- **Investissements du Réseau Santé Lac CHF 175'600.00**
Cet investissement étant lié, la Commission financière n'a pas de préavis à donner.

Chapitre 6



Commune de Cressier

❖ Total des demandes d'engagement de crédits	CHF 4'519'080.00
❖ Cumul des amortissements annuels	CHF 105'248.00
❖ Total des emprunts	CHF 4'050'980.00
❖ Cumul des intérêts annuels à 2,5% en moyenne	CHF 101'270.00

Budget d'investissements pour l'année 2023

Les investissements en cours de réalisation (donc déjà votés ultérieurement), reconduits ou liés à des engagements dans des associations n'ont pas été analysés par notre Commission.

Le budget d'investissement pour l'année 2023 affiche un excédent de charge de 1'228'100.00 francs.

La Commission financière demande à l'Assemblée d'accepter le budget d'investissements pour l'année 2023, tel qu'il est proposé par le Conseil communal.

Cressier, le 6 décembre 2022

La présidente

Christiane Pilloud
Annichini

Les membres

Bruno Gross Regula

Berset

Joël Oberson Sébastien

Le Syndic remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle témoigne envers le Conseil communal en acceptant les budgets et les propositions. Il dit encore être très content des échanges d'avis et des discussions, c'est un dialogue très sain. Le Conseil communal tiendra compte des remarques qui ont été faites.



7. Promotions civiques

David Humair s'adresse à l'Assemblée. Cette année 6 personnes ont atteint leur majorité civique. Le village, la commune et la communauté ne fonctionnent que si les citoyens s'investissent, dans le cas contraire c'est une dictature. Il félicite les trois personnes présentes de prendre part à la vie du village. C'est important, les citoyens font la vie cité et les convie à participer aussi dans l'avenir. Il appelle par ordre alphabétique pour recevoir un présent de la commune.

Damien Berset – Amandine Deiss et Dominik Mathys qui sont ovationnés par l'Assemblée par un vif applaudissement.

S'est excusée Bahador Tara

Ont atteint également leur majorité Fetahaj Ardi et Gheno Lia.

8. Divers

Le Syndic ouvre le point par une présentation concernant la qualité de l'eau potable de Cressier.

Il a été décidé de présenter la situation liée au chlorothalonil. Comme chacun le sait une phase pilote, qui s'est terminée le 20.10.2022, avait été proposée. Le SAAV a été informé par la commune accompagnée du bureau RWB des tenants et aboutissants de l'expérience.

En résumé, nous avons un filtre à charbon à la station de la Motte qui a été changé en février 2022. Les mesures de chlorothalonil étaient pratiquement à zéro et selon les prévisions du bureau d'ingénieurs, nous nous attendions à une retenue des métabolites sur 10 mois. Cependant, la percée du métabolite 471811 surtout, s'effectue plus rapidement que prévu, le carbone organique total COT interagit également avec le filtre ce qui complique sa résistance.

Selon ce qui a été dit dans la presse, nous savons que le charbon actif est efficace mais sur une certaine durée et qu'il faudrait le changer plus souvent pour maintenir le taux en dessous d'un microgramme par litre.

Le charbon a été changé ce jour le 6 décembre 2022. Nous sommes pionnier dans ce domaine et d'autres communes suivent le mouvement.

Vous l'avez lu dans la presse, un citoyen a demandé une médiation à la Préfecture du Lac au sujet de la qualité de l'eau. Celle-ci a eu lieu jeudi dernier. Une discussion au sujet de la dose limite de chlorothalonil dans l'eau a été le sujet. Pour résumer la situation, des documents légaux ont été émis exigeant une dose limite 0,1 microgramme/l. par litre d'eau ensuite l'entreprise qui produit le chlorothalonil a fait recours contre cette décision et depuis, le Tribunal administratif fédéral a dit que si respecter cette limitation demande des investissements, ils ne sont pas à faire jusqu'à ce que la décision officielle tombe. Nous avons tout de même investi, le filtre a été changé, le chlorothalonil a baissé de manière drastique pendant un certain temps.

Philippe Berset : nous savons, selon le bureau d'ingénieur, que jusqu'à 4 mois nous sommes en dessous de 0,1 microgramme par litre d'eau. Une courbe avec les coûts est démontrée et pour tenir cette valeur minimale, un montant de 61 ct par m3 d'eau vient s'ajouter au prix de l'eau, ceci sans tenir compte des coûts administratifs et techniques.

Pour maintenir un taux jusqu'à 0.5 microgramme par litres d'eau, le changement de charbon peut s'effectuer tous les 7 mois avec un coût de 32 ct par m3/eau.

David Humair : la question qui a été discutée chez le Préfet était de savoir à quel taux maximum nous livrons l'eau. Le citoyen propose de rester en dessous des 0,1 microgramme/l ce qui engendre un changement de charbon tous les 4 mois et cela pour un coût élevé. Connaissant la situation, le Conseil communal propose de changer le charbon deux fois l'an soit tous les 6 mois pour un taux maximum de 0.5 microgramme par litre d'eau.



Commune de Cressier

David Humair poursuit : l'été passé nous avons recommandé à la population une économie d'eau. Elle a été suivie en grande partie et nous vous en remercions.

L'installation des panneaux photovoltaïques du 09.05.2021 a produit 29560 kWh dont 82% consommés par la station de pompage pour une économie de Fr. 3'382.— et une vente de Fr. 332.— soit 24% de l'investissement de départ de Fr. 15'400.—. C'est une plus-value

Des calculs ont été faits concernant d'éventuelles coupures d'électricité. Notre station de pompage est capable de produire de façon fiable même avec 2 coupures d'électrisé de 4 heures. En cas de 3 coupures, ce qui est peu probable, la population serait appelée à diminuer sa consommation si ce cas devait durer plusieurs jours.

Commission de naturalisation

Un membre de la commission de naturalisation a déménagé de Cressier. Nous recherchons un/une nouveau membre pour l'Assemblée du printemps.

Vente de sapin de Noël

Le 17 décembre prochain la vente de sapin a été annoncée par le journal communal

Biodiversité

Un groupe de citoyen a approché la commune pour promouvoir la biodiversité. Le Conseil communal a décidé de prendre quelques mesures. Quelques parcelles ne seront pas fauchées et seront semées de fleurs bonnes pour cette action. Cela implique une façon différente d'interagir. Si nous ne fauchons pas, certaines plantes invasives seront à arracher et, selon discussion eu avec une personne du groupe, nous pourrions compter sur leur aide pour leur élimination.

Bibliothèque

La parole est passé à **Claude Maier**.

A la suite de la retraite des deux bibliothécaires, Andrea Formanowski et Françoise Spiesberger, Mélanie Gubler, Conseillère communale responsable du dicastère de l'enseignement, de la formation et de la culture a invité Laurence Keller et Laure Fehlmann à la rejoindre pour étudier une possibilité de réanimer la bibliothèque communale du cheval savant.

Mélanie m'a demandé de me lancer dans l'aventure, ce que j'ai accepté, après une brève hésitation, compte-tenu de mon âge. En tant qu'écrivain, je pense pouvoir apporter un grain de sel au projet que je considère comme primordial pour la vie culturelle et sociale de notre commune.

Avec l'appui de Mme Thérèse Salzmann, coordinatrice des bibliothèques fribourgeoises, nous avons créé et envoyé un questionnaire à la population cressiaquoise. Cette initiative nous a permis de nous rendre compte qu'une partie de la population de notre commune désirait que la bibliothèque reprenne ses activités, ceci plus particulièrement dans un cadre convivial, en tant que lieu de rencontre interculturel et intergénérationnel.

Séverine Dreyer, habitant à Montillier, avec des enfants scolarisés à Cressier, a par la suite manifesté son intérêt pour reprendre le poste de bibliothécaire.

Nous avons monté un projet que nous avons présenté au Conseil communal à la fin septembre de l'année en cours. Le Conseil communal a proposé de nous constituer en association (comme l'école maternelle, le club de foot et la fanfare) et de nous financer par ce biais.

Entretemps, la commune de Morat a manifesté son intérêt pour une bibliothèque scolaire francophone à Cressier et elle la soutient. La commune de Courgevax a pour sa part validé un montant de CHF 750.-, invitant ses habitants désirant trouver des livres francophones à se rendre dans la bibliothèque de Cressier.



Commune de Cressier

En vue d'une Assemblée constitutive qui nous permettra d'exister officiellement avant la fin de l'année, nous avons créé des statuts pour l'association de la Bibliothèque le Cheval savant de Cressier.

Nous stipulons que la bibliothèque est francophone, s'adresse au public en général, plus particulièrement aux habitants de la région de Cressier et de de Morat, ainsi qu'aux classes francophones du Cercle scolaire de Morat dont fait partie l'école primaire de Cressier.

Il n'y aura donc plus que des livres en français dans notre bibliothèque.

Les personnes désirant des livres en allemand se rendront à la bibliothèque de Morat.

Un montant de CHF 14'800.- est alloué par la commune de Cressier à la bibliothèque, dont une subvention de CHF 6'700.- pour une partie du salaire de la bibliothécaire le restant étant payé notamment par l'apport du cercle scolaire de Morat. A noter que ces montants ont été acceptés par l'Assemblée communale de ce soir.

Comme expliqué précédemment, nous pouvons compter sur un appui de la commune de Courgevaux, sur l'appui des membres, tout particulièrement des donateurs, tels que les entreprises et des mécènes de la région.

En plus du service de prêts de livres et des activités scolaires, nous avons l'intention de proposer des moments d'activités particulières, tels que lectures, présentations de livres, échanges et autres.

Nous avons trié une partie des livres et proposé des portes ouvertes, samedi passé, pour permettre aux intéressés d'acheter des livres que nous n'utilisons plus pour un modique montant de CHF 1.-.

L'action a eu du succès (pour CHF 487.- de livres vendus). Nous la répèterons probablement au mois de janvier.

Nous espérons rouvrir la bibliothèque au mois de février.

L'Assemblée constitutive de la nouvelle association se tiendra le jeudi 15 décembre à 19h30 dans les locaux de la bibliothèque, à l'école de Cressier. Vous êtes tous invités à y participer et, nous l'espérons, à vous présenter comme membres.

Un applaudissement termine ce joint.

La parole est donnée à l'Assemblée

Daria Zbinden : selon une de ses demandes, elle aimerait savoir quels sont les projets de la commune au niveau de l'éclairage public (abaissement, extinction etc).

Jacques Berset : nous avons eu un budget pour changer l'éclairage de la route de la Gare. Tout le village est maintenant en LED. Pour l'extinction nous ne pouvons pas le gérer ici, c'est par la centrale d'Hauterive à laquelle nous sommes reliés que peut se prendre ces mesures. Pour ce faire, nous devrions changer des relais dans nos candélabres. Les nouveaux lampadaires de la route de la Gare seront « intelligents » ce qui veut dire programmables dès que les boîtiers électroniques de commandes seront livrés. Il y a une diminution durant la nuit. Nous ne sommes pas équipés pour les quartiers.

Willy Aebi selon les objectifs de la commune le plan de législature mentionne : Répondre aux besoins des différents âges de la vie. En qualité de grand-père qui se rend à la place de jeu de la halle avec ses petits-enfants, il propose d'améliorer ce joli coin de rencontre qui pourrait être agrandi et aménagé. Nous avons un budget pour une autre place de jeu qui a été abandonnée, celle-ci pourrait remplacer l'ancien projet.



Commune de Cressier

Nathalie Hayoz : sa demande concernant les billets CFF – carte journalière – faite en 2021 a-t-elle été étudiée ?

Sylvie Staehlin : le Conseil communal a décidé de poursuivre son soutien à la mobilité douce avec un montant pour les demi-tarifs et une participation au Rail check pour les jeunes de 16 à 25 ans en 2023. L'action fonctionne bien. Pour 2024, nous attendons une proposition des CFF qui devrait innover un nouveau produit.

Claude Maier : deux questions

1. Est-ce que l'abonnement général ne pourrait pas faire aussi l'objet de la subvention pour les personnes qui n'ont pas de véhicule ?
2. Est-ce que le 30km/h à Cressier a été étudié. Non - alors il relance la question

Tauland Gashi : des terrains communaux ont été mis en vente pour de nouvelles sociétés. Est-ce que l'action sera reconduite ?

David Humair : la commune n'ayant plus qu'une seule parcelle rien n'a été décidé dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, **David Humair** remercie les citoyens de s'être déplacés et les invite à partager un verre de l'amitié.

La séance est levée à 22h40